

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 21/03/2019
 Extrait : 28/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 23
 Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_029

OBJET :
 Conventionnement entre la ville de Rive de Gier et le SITIV pour la mise en place d'une centrale d'achat dans le domaine du numérique (annexe 03-01)

Séance du 27 mars 2019**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Etait absent :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Philippe JASSERAND à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne DOTTO à Mme Virginie DELMARRE, M. Serge ODIN à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme Colette MARCHAND COGNET, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et référence(s) :

L'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offre la possibilité aux organismes publics de se constituer en centrale d'achat pour mutualiser des acquisitions de fournitures et services et pour la passation des marchés destinés à des acheteurs publics.

Contenu :

Le Syndicat Intercommunal des Technologies et de l'Information pour les villes (SITIV) a saisi cette opportunité en se constituant centrale d'achat le 27 juin 2018.
 Compte-tenu de sa compétence dans le domaine des systèmes d'information et du numérique, le SITIV propose de mettre à la disposition des communes qui en sont membres ses marchés publics et accords-cadres conclus dans ces secteurs d'activités, pour répondre à des besoins d'achats qui leur sont propres et qui n'émargeraient pas sur le budget du syndicat.
 La ville de Rive de Gier en tant que membre du syndicat peut conventionner avec lui et ainsi bénéficier d'un accès complet aux marchés et accords-cadres qu'il conclut dans le domaine du numérique (fournitures, prestations de service...)
 La convention ci-jointe a pour objet de formaliser l'adhésion de la Ville au dispositif de centrale d'achat mis en place par le SITIV.

Ce système présente un triple avantage pour la commune :

- Au plan juridique, il facilite ses opérations d'achat puisque les procédures de passation des marchés reposent sur la centrale d'achat. En effet, comme le prévoit l'article 26 de l'ordonnance susvisée, « les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence »,
- au plan économique, il permet à la commune de bénéficier de conditions tarifaires et techniques plus avantageuses que celles qu'elle aurait obtenues en passant des marchés publics isolément,
- au plan technique, il assure à la Ville un conseil permanent du SITIV dans sa politique d'achat en matière informatique et numérique, de même que son appui dans ses relations avec les prestataires.

Proposition :

Le Conseil Municipal autorise :

- la mise en place d'un dispositif de centrale d'achat dans le domaine des systèmes d'information et du numérique entre la Ville et le SITIV ;
- Mr le Maire à signer la convention ci-annexée.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise:

- la mise en place d'un dispositif de centrale d'achat dans le domaine des systèmes d'information et du numérique entre la ville et le SITIV
- M. le Maire a signé la convention ci-annexée

Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN